

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7608 SÉANCE DU 2 juin 2025

<b>Pierre Picard</b>	<b>Grand Chef</b>
Denis «Kalo» Bastien	Chef familial
Carlo Gros-Louis	Chef familial
Dave Laveau	Chef familial (absent)
René «Wellie» Picard	Chef familial (absent)
Stéphane B. Picard	Chef familial
William Romain	Chef familial
Daniel Sioui	Chef familial
Yves Sioui	Chef familial
Tina Durand	Secrétaire

**MODIFICATION DES ARMOIRIES ET DU DRAPEAU DE LA NATION**

**Attendu que** la Société héraldique du Canada (« **Société héraldique** ») est le service gouvernemental chargé d'approuver la création et l'enregistrement des armoiries, des drapeaux et des insignes au Canada;

**Attendu que** le 17 décembre 1990, par l'adoption de la résolution #2436, *Enregistrement Armoiries*, le Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») a procédé à l'enregistrement des armoiries de la Nation Wendat (« **Nation** ») auprès de la Société héraldique;

**Attendu que** le 21 janvier 1991, par l'adoption de la résolution #2444, *Armoiries du Conseil de la Nation Huronne Wendat*, le Conseil a demandé à la Société héraldique la reconnaissance officielle par la Couronne des armoiries de la Nation;

**Attendu que** le 30 août 2010, par l'adoption de la résolution #6194, *Adoption des nouvelles armoiries de la Nation-huronne-wendat*, le Conseil a modifié ses armoiries datant de 1991 afin qu'elles respectent la portée et la signification du *Traité Huron-Britannique de 1760*;

Page 1 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7608 SÉANCE DU 2 juin 2025

**MODIFICATION DES ARMOIRIES ET DU DRAPEAU DE LA NATION**

**Attendu qu'en** vertu de cette modification, les nouvelles armoiries figuraient sur le drapeau de la Nation en plus de deux wampums placés horizontalement sur le drapeau :

- le wampum de la hache du Grand Chef Nicolas Vincent Tsawenhohi (« **Wampum de la hache** »); et
- le wampum à deux rangs.

**Attendu que** le 7 mai 2018, par l'adoption de la résolution #6912, le Conseil a déposé une demande de modification des armoiries de la Nation auprès de la Société héraldique;

**Attendu que** le 26 avril 2025, lors d'une assemblée des Chefs familiaux sur le thème de l'affirmation et de la valorisation identitaire, les membres de la Nation ont été invités à statuer sur la proposition de modifier le drapeau de la Nation de la manière qui suit:

- en retirant le wampum à deux rangs horizontal inférieur se trouvant actuellement sur le drapeau de la Nation pour le remplacer par le wampum de la hache, deux représentations du Wampum de la hache seront désormais disposées à la verticale, les haches pointant vers l'extérieur;
- le tour du drapeau sera de la même couleur que le Wampum de la hache;
- en modifiant les armoiries de la Nation par la suppression de la tortue de mer se trouvant sur le canot des armoiries de la Nation pour la remplacer par une tortue serpentine représentant véritablement le clan de la tortue (« **Proposition** »);

**Attendu que** lors de cette assemblée, les membres de la Nation se sont prononcés en faveur de la Proposition;

Page 2 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**

  
\_\_\_\_\_  
SÉCRÉTAIRE  
TINA DURAND

**EXTRAIT DU LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL  
DE LA NATION WENDAT**

CANADA,

VILLAGE DES HURONS, WENDAKE

**COPIE DE RÉSOLUTION**

NUMÉRO 7608 SÉANCE DU 2 juin 2025

**MODIFICATION DES ARMOIRIES ET DU DRAPEAU DE LA NATION**

**Attendu que** dans un souci de rigueur et afin d'assurer l'utilisation efficiente des ressources financières de la Nation, les modifications découlant de la Proposition seront réalisées de manière graduelle et les inventaires existants seront écoulés de manière à éviter toute perte.

Compte tenu de ce qui précède, **il est proposé** par le Chef familial Yves Sioui, **appuyé** par le Chef familial Stéphane B. Picard, et **résolu** :

- **De mettre en œuvre** dans les plus brefs délais la proposition de modifications aux armoiries et au drapeau de la Nation Wendat présentée lors de l'assemblée publique du 26 avril 2025 (« **Proposition** »);
- **De mandater** la direction des Services juridiques à déposer pour et au nom du Conseil de la Nation Wendat (« **Conseil** ») une demande de modification aux armoiries officielles et au drapeau à la Société héraldique du Canada;
- **De demander** à la Société héraldique du Canada que les textes des lettres patentes qui accompagnent les armoiries de la Nation et le drapeau soient modifiés pour refléter l'objet de la résolution #7607 *Affirmation identitaire – Modification de l'appellation officielle de la Nation*;
- **D'autoriser** le directeur des Services juridiques à signer, exécuter et livrer, pour et au nom du Conseil, tous les actes, documents et écrits, à poser tous les gestes et faire toutes les choses qu'il peut, à sa discrétion, juger nécessaires ou utiles aux fins de donner plein effet à la présente résolution;
- **Que** les modifications découlant de la Proposition figurent dorénavant sur le drapeau de la Nation Wendat et les bâtiments officiels.

Page 3 de 3

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

CE 2 juin 2025 **Résolution adoptée à  
l'unanimité**



SECRÉTAIRE  
TINA DURAND